



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E153126

VALABLE JUSQU'AU 15/02/2025

ÉDITÉ LE 19/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/06/2008

Forme juridique : EIRL

Capital : DEPUIS LE 10/05/2016

0

Raison sociale : GEORGES STEPHANE

CAP DEL BOSC
47600 FIEUX

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AGEN 504269788RM47

Siret : 504 269 788 00015

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 3798729704

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 3798729704

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2023

Téléphone : 06 09 39 61 38

Portable : 06 09 39 61 38

Fax :

Site Internet :

E-mail : georges.stephane47@gmail.com

Responsabilité légale :

GEORGES STEPHANE CHEF D'ENTREPRISE

Effectif moyen : 2

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	30/11/2022
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	01/01/2021
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	16/02/2021
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	30/11/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Chaudière bois	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Poêle ou insert bois	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE PAU
TECHNOPOLE HELIOPARC
2 AVENUE PIERRE ANGOT
CS 8011
64053 PAU CEDEX 09

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.